

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par la MISSION LOCALE JEUNES DES TERRITOIRES DE MOURENX-OLORON-ORTHEZ d'occuper un espace de bureaux d'environ 200 m², dans le bâtiment abritant les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez situé 9 avenue du Pesqué à compter du 1^{er} mai 2015,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la MISSION LOCALE JEUNES DES TERRITOIRES DE MOURENX-OLORON-ORTHEZ une convention de mise à disposition,

Article 2 : de préciser que la mise à disposition est consentie pour une durée de un an commençant à courir le 1^{er} mai 2015 pour se terminer le 31 mars 2016. A cette échéance, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction,

Article 3 : de préciser que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 4 : de préciser que l'Occupant remboursera à la communauté sa quote-part des charges relatives à l'éclairage, au chauffage, à la consommation d'eau et à la maintenance ascenseur, chauffage/climatisation, vérification des installations électriques, nettoyage toit terrasse, extincteurs... de l'espace mutualisé, évalués forfaitairement annuellement. Ces charges seront payables d'avance une fois par an au mois de février, entre les mains de Monsieur le Receveur de la communauté de communes,

Article 5 : de préciser que, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015, les charges sont évaluées à 1 927,50 €,

Article : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 8 juillet 2015



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2015